

Bordereau attestant l'exactitude des informations - VALENCIENNES - 5906 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 28/08/2026 - 5017 - 2004 B 50165 - 478 365 505 - A.S.D.I AU
SERVICE DE L'INDUSTRIE

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Actif Immobilisé						
Installations techniques, matériel & outillage industriels	2 155	2 155			381	0,03
Autres immobilisations corporelles	113 619	110 372	3 247	0,35	7 596	0,64
Autres Participations	31		31	0,00	31	0,00
Autres immobilisations financières	730		730	0,08	730	0,06
TOTAL (I)	116 534	112 527	4 008	0,43	8 738	0,73
Actif circulant						
Marchandises	384 792		384 792	40,91	393 508	33,03
Clients et comptes rattachés	287 909		287 909	30,61	309 354	25,96
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	104		104	0,01	186	0,02
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	3 519		3 519	0,37	2 150	0,18
. Autres					171	0,01
Valeurs mobilières de placement	21 454		21 454	2,28	21 212	1,78
Disponibilités	237 645		237 645	25,27	455 148	38,20
Charges constatées d'avance	1 074		1 074	0,11	1 017	0,09
TOTAL (II)	936 497		936 497	99,57	1 182 746	99,27
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	1 053 032	112 527	940 505	100,00	1 191 483	100,00

CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

Edité le 02/06/2026

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé :)	10 020	1,07	10 020	0,84
Réserve légale	1 002	0,11	1 002	0,08
Autres réserves	591 905	62,93	866 252	72,70
Résultat de l'exercice	146 989	15,63	131 253	11,02
TOTAL (I)	749 916	79,74	1 008 528	84,64
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Associés	28 600	3,04	1 483	0,12
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	117 473	12,49	134 298	11,27
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	1 553	0,17	3 900	0,33
. Organismes sociaux	17 230	1,83	22 447	1,88
. Etat, impôts sur les bénéfices	5 326	0,57	3 752	0,31
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	14 051	1,49	14 078	1,18
. Autres impôts, taxes et assimilés	1 773	0,19	1 602	0,13
Autres dettes	4 583	0,49	1 396	0,12
TOTAL (IV)	190 589	20,26	182 956	15,36
TOTAL PASSIF (I à V)	940 505	100,00	1 191 483	100,00

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 940 504,97 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 146 988,64 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 15/04/2026 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Règlement ANC 2022-06 :

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement 2022-06 du 4 novembre 2022, et complété des mises à jour en vigueur actuellement, et les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce :

--> continuité de l'exploitation

--> permanence des méthodes comptables, à l'exception des incidences de la première application de l'ANC 2022-06

--> indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,

- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

- Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,

- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

CONFORME A L'ORIGINAL



2.1 - FONDS COMMERCIAL

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

(OU) Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de ... Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Option pour l'amortissement du fonds commercial sur 10 ans (réservé aux petites entreprises définies à l'article L123-16 du code de commerce) :

Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de 10 ans conformément à l'option permise par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015.

Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

-> Rappel important :

Préciser les modalités de mise en oeuvre du test de dépréciation et les modalités d'affectation à un groupe d'actif le cas échéant.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 116 534

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	113 530	2 244		115 774
Immobilisations financières	761			761
TOTAL	114 291	2 244		116 534

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 112 527

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	105 553	6 974		112 527
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	105 553	6 974		112 527

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Materiel industriel	2 155	2 155	0	5 ans
Instal./agenc.divers	93 876	92 171	1 705	de 5 à 10 ans
Materiel de transport	2 793	2 612	181	de 1 à 3 ans
Mat.bureau & informatique	16 950	15 589	1 361	de 3 à 36 ans
TOTAL	115 774	112 527	3 247	

3.2 - Etat des créances = 293 337

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	730		730
Actif circulant & charges d'avance	292 607	292 607	
TOTAL	293 337	292 607	730

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.3 - Charges constatées d'avance = 1 074**

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.



4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 10 020

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	300	33,40	10 020
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	300	33,40	10 020

4.2 - Etat des dettes = 190 589

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	28 600	28 600		
Fournisseurs	117 473	117 473		
Dettes fiscales & sociales	39 932	39 932		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	4 583	4 583		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	190 589	190 589		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 7 422

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	398
Dettes fiscales & sociales	2 441
Autres dettes	4 583
TOTAL	7 422

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 1 518 517**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	1 514 157	99,71 %
Produits des activités annexes	4 360	0,29 %
TOTAL	1 518 517	100,00 %

5.2 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 43 330

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	212 546	43 330	169 216
Résultat financier	242		242
Résultat exceptionnel			
Participation des salariés	-22 469		-22 469
TOTAL	190 319	43 330	146 989

5.3 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.
On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 - Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Charges constatées d'avance = 1 074

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatees d'avance(48600000000)	1 074
TOTAL	1 074

8.2 - Charges à payer = 7 422

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	398
Fourn factures non parvenues.(40810000000)	398
Dettes fiscales et sociales :	2 441
Pers congés à payer(42820000000)	1 553
Org.soc. congés à payer(43820000000)	699
Etat autres charges à payer(44810000000)	190
Autres dettes :	4 583
Deb et cred divers charges à payer(46860000000)	4 583
TOTAL	7 422

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

<u>Nature des Indications / Périodes</u> <u>Durée de l'exercice</u>	31/12/2025 12 mois	31/12/2024 12 mois	31/12/2023 12 mois	31/12/2022 12 mois	31/12/2021 12 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	10 020	10 020	10 020	10 020	10 020
b) Nombre d'actions émises	300	300	300	300	300
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	1 518 517	1 584 983	1 627 867	1 630 557	1 510 020
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	197 292	174 793	145 804	233 832	168 549
c) Impôt sur les bénéfices	43 330	38 004	34 252	48 927	38 846
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	153 962	136 789	111 552	184 905	129 703
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	146 989	131 253	119 517	164 488	126 646
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés	22 469	11 724			9 220
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	513	456	372	616	432
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	490	438	398	548	422
c) Dividende versé à chaque action					
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés					
b) Montant de la masse salariale	154 488	197 713	198 926	166 975	162 451
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	74 770	107 064	141 966	106 170	83 905

Observations complémentaires

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Le Cabinet FIGAREX AUDIT, inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables.

Aux termes de la mission d'assistance/de supervision comptable et d'établissement des Comptes Annuels, qui lui a été confiée par AU SERVICE DE L'INDUSTRIE,

Déclare que les Comptes Annuels se rapportant à l'exercice clos au 31/12/2025 caractérisés notamment par les données suivantes:

Informations significatives	
Total du bilan	940 505
Chiffre d'affaires hors taxes	1 518 517
Résultat net de l'exercice (bénéfice)	146 989

ont été établis à partir des pièces, documents et informations fournis par l'Entreprise, en conformité avec les dispositions de l'Ordonnance du 19 septembre 1945 régissant l'Ordre des Experts Comptables et avec les règles de diligence préconisées par l'Ordre à l'exception des règles suivantes :

- présentation d'un état détaillé et chiffré des stocks et en cours,
- contrôle de la conformité de la méthode de valorisation des stocks et en cours utilisée avec les règles en vigueur,
- vérification de l'application de la méthode de valorisation des stocks et en cours par épreuves,
- établissement du tableau de financement,
- contrôle des existants en caisse.

Le présent compte-rendu ne constitue pas une attestation de régularité et de sincérité au sens de l'article 2 de l'ordonnance du 19 septembre 1945.

Pour FIGAREX AUDIT
Fait à Maubeuge le 15/04/2026

- COMPTE RENDU DES TRAVAUX
- DECLARATIONS 2065 à 2065-Ter / 2031 à 2031-Ter
- FEUILLETS 2050 à 2059-D / 2033-A à 2033-D
- BILAN ACTIF ET PASSIF
- COMPTE DE RESULTAT
- DETAIL DU BILAN ACTIF ET PASSIF
- DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT
- DETAIL DES CHARGES A PAYER
- DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR
- DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE
- DETAIL DES PRODUITS PERCUS D'AVANCE
- DETAIL DES REINTEGRATIONS DIVERSES
- DETAIL DES DEDUCTIONS DIVERSES
- FILIALES ET PARTICIPATIONS
- TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES
- L'ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
- TABLEAUX DE GESTION

SAS ASDI
AU SERVICE DE L'INDUSTRIE
SAS au capital de 10 020 Euros
11 rue du conditionnement
59610 FOURMIES
RCS Valenciennes 478 365 505

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2026**

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 149 989 Euros de la manière suivante :

- distribution pour : 120 000 €
- autres réserves pour : 26 989 €

Il revient ainsi à chaque part un dividende de 400 €. Lequel sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Les associés personnes physiques seront informés que la loi de finances pour 2018 a modifié le taux du prélèvement prévu à l'article 117 quater I.-1 du Code général des Impôts, servant d'acompte d'impôt sur le revenu, lequel est fixé à 12,8 % (au lieu de 21 % précédemment).

Par ailleurs, à compter du 1^{er} janvier 2018, le taux des prélèvements sociaux a été porté de 17.20 % à 18.60 % (dont 5.10 % de CSG déductible).

D'où il résulte l'obligation faite à la société de précompter sur le montant du dividende brut revenant aux associés personnes physiques un prélèvement global de 31.40 %.

Les associés concernés conserveront toutefois la faculté d'être dispensés de l'acompte de 12,8 % si leur revenu fiscal de référence de l'année 2024 (mentionné sur l'avis d'imposition établi en 2025) est inférieur à 50.000 € pour les personnes seules, célibataires, divorcés, veufs, ou 75 000 € pour ceux soumis à une imposition commune.

L'assemblée générale reconnaît qu'il lui a été rappelé dans le tableau ci-après les sommes distribuées à titre de dividende (globalement et par action), au titre des trois précédents exercices :

Exercice	Dividende distribué		Montant unitaire
	Montant global	Montant éligible à la réfaction	
31/12/202	90 000	90 000	300
31/12/2023	0	0	0
31/12/2024	120 000	120 000	400

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.